

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE 23 FEVRIER

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal JUDICIAIRE de TOULOUSE statuant en matière de saisie immobilière et par devant nous greffier, a comparu :

Maître MARFAING-DIDIER avocat et celui du :

LA BANQUE POPULAIRE OCCITANE

LEQUEL A DIT :

Avoir annexé au cahier des conditions de la vente, les documents ci-après reçus du syndic CITYA IMMOBILIER :

- Le PV d'Assemblée Générale du 11 décembre 2019
- Le PV d'Assemblée Générale du 2 juin 2021
- Le PV d'Assemblée Générale du 10 février 2022

Desquelles comparution et dire lui avons donné acte.

Et il a signé avec nous, Greffier.

Le 23 février 2022